

**Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1845.

---

**NATURALISATION ORDINAIRE.**

---

*RAPPORT* fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,  
sur la demande du sieur Jean-Baptiste Ranchet, chapelier à Liège.

---

MESSIEURS ,

Le sieur Ranchet a vu le jour à Puy, département de la Haute-Loire (France), le 24 avril 1790 ; il habite la ville de Liège depuis 1815 ; durant ce long séjour aucune plainte n'a été faite à sa charge , et il résulte en outre des renseignements recueillis qu'il a su mériter par sa conduite , ainsi que par la manière dont il exerce sa profession de marchand chapelier, l'estime et la considération publique.

Les autorités consultées estiment que le pétitionnaire a droit à la bienveillance des Chambres et du Gouvernement, et elles appuient sa demande.

*Le rapporteur ,*  
**HENOT.**

*Le président ,*  
**J. MAERTENS.**

---